



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110675

PACT DES DEUX-SEVRES - OPERATION LOGEMENTS SOCIAUX - 42
RUE DU DIXIEME

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 février 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

AMERU

**PACT DES DEUX-SEVRES - OPERATION LOGEMENTS SOCIAUX -
42 RUE DU DIXIEME**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un immeuble sis 42, rue du Dixième dont la réhabilitation a été confiée par voie de bail emphytéotique au PACT des Deux-Sèvres en 2010. L'opération consiste à réaliser 7 logements sociaux, pour lesquels une subvention de 34 500 € de la Ville de Niort est prévue, en application de la convention validée au Conseil municipal du 8 mars 2010.

A ce jour, cette opération n'a pas pu être réalisée, du fait de difficultés financières rencontrées par le PACT des Deux-Sèvres. Aussi, le Conseil d'administration de la structure a approuvé, le 16 décembre 2011, l'étude des possibilités de transfert du patrimoine immobilier détenu par voie de bail par le PACT 79 vers la SA UES PACT Habitat du Sud Ouest.

Les entreprises ont été retenues par le PACT des Deux-Sèvres et sont prêtes à engager les travaux. Pour que l'opération de réhabilitation se réalise, il convient désormais de donner suite à la résolution du Conseil d'Administration du PACT des Deux-Sèvres.

Il s'agit donc de transférer le bail emphytéotique en date du 27 mai 2010 et de son avenant allongeant sa durée à 35 ans, du PACT des Deux-Sèvres au profit de la SA UES PACT Habitat du Sud ouest. De plus et afin de permettre à cette dernière de bénéficier d'un prêt PEX auprès de la caisse des dépôts et consignation dans le cadre de cette opération, il apparaît souhaitable de proroger la durée du bail et de le porter à 40 ans.

Il s'agit également, de résilier la convention de financement de l'opération portée par le PACT des Deux-Sèvres et de la remplacer par une nouvelle convention de financement de l'opération, passée entre la SA UES PACT Habitat du Sud Ouest et la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le transfert à la SA UES PACT Habitat du Sud ouest du bail emphytéotique approuvé par délibération du 8 mars 2010 ;
- autoriser en conséquence le PACT des Deux-Sèvres à céder ses droits d'emphytéose au profit de la SA UES PACT Habitat du Sud Ouest sur l'immeuble sis 42 rue du Dixième, laquelle s'engage à l'exécution de toutes les conditions contenues au sein du bail en cours sachant que tous les frais relatifs aux modifications nécessaires au bail d'origine seront supportés par le nouveau preneur ;
- approuver l'allongement à 40 ans du bail emphytéotique précité ;
- résilier la Convention passée avec le PACT des Deux-Sèvres et approuvée par délibération du 8 mars 2010, référencée D20100111 ;
- approuver l'octroi d'une subvention à la SA UES PACT Habitat du Sud ouest d'un montant de 34 500 € pour la réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que le nouveau bail emphytéotique portant sur l'opération située 42 rue du Dixième avec la SA UES PACT Habitat du Sud Ouest.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL